

**OFFICE DE TOURISME DE PALAVAS-LES-FLOTS**  
**SEANCE DU COMITE DIRECTEUR DU VENDREDI 22 MARS 2019 à 17h15**

Lieu : Salle du conseil – Mairie de Palavas-les-Flots

**PROCES VERBAL.**

**Date de la convocation : vendredi 15 mars 2019**

**Date de la séance : vendredi 22 mars 2019 à 17h15**

**Membres présents :**

Abdelmalek BELKHITER, Gislaine BENEZECH, Frédéric BOUSCAREN, Jean - Paul COURTIAL, Serge FARRAS, Jean-Louis GOMEZ, Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU, Roxanne HAIM, Christian JEANJEAN, Alain JOYES, Sylvie MARTEL CANNAC, Sébastien RIVES, Clotilde ROQUES-DOMINGO, Denis SALVADOR,

**Membres excusés ayant donné procuration :**

Daniel BRIAND ayant donné procuration à Clotilde ROQUES-DOMINGO ;

René LOPEZ ayant donné procuration à Jean-Louis GOMEZ ;

**Membres excusés :**

Camille CUBA, Gema IMBERT, Michèle LARMIGNAT, Sandra MARCOU, Bernard MAZZILLI, Jean-Frédéric SUTTEL, Thierry MILOT ;

**Direction de l'Office de Tourisme (art R 133-7 C tour.)**

**Présent :** Stéphanie DUFOUR, Directrice

**Président de la séance :** Christian JEANJEAN

*Nombre de membres en exercice : 23*

*Nombre de membres présents : 14 ( sauf question n°6 – 13 présents)*

*Nombre de suffrages exprimés : 16 (sauf question n°6 – 15 représentés)*

**1) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Installation d'un nouveau membre du comité directeur**

Le Président déclare installer dans sa fonction un nouveau membre du Comité Directeur :

Madame Gislaine BENEZECH

**Au titre du conseil municipal**

M JEANJEAN Christian  
M GOMEZ Jean-Louis  
Mme MARTEL-CANNAC Sylvie  
M RIVES Sebastien  
MME ROQUES-DOMMIGO Clothilde  
M GUIRAUD-CALADOU Jean -Marie  
M LOPEZ René  
M BRIAND Daniel  
Mme MARCOU Sandra  
Mme IMBERT Gema  
Mme CUBA Camille  
M FARRAS Serge  
Mme BENEZECH Gislaine

**Au titre des socioprofessionnels**

M JOYES Alain  
M COURTIAL Jean-Paul  
M BOUSCAREN Frédéric  
Mme HAIM Roxanne  
M BELKHITER Abdelmalek  
M MAZZILLI Bernard  
M MILOT Thierry  
Mme LARMIGNAT Michèle  
M SALVADOR Denis  
M SUTTEL Jean-Frédéric

**2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018 – 17 heures**

Rapporteur : M. Le Président

Le comité directeur est invité à approuver le procès-verbal de la dernière séance.

Une copie est consultable à l'Office de tourisme aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le comité est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

SD

### 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018 – 18 heures

Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé au comité directeur d'approuver le procès-verbal de la dernière séance.  
Une copie est consultable à l'Office de tourisme aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le comité est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 4) FINANCES LOCALES – Budget Office de tourisme – Vote du Débat d'Orientation Budgétaire - Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019.

Rapporteur : M. Le Président

Les dates de délibération concernant le budget des Offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC ont été modifiées selon le Décret n°2015-1002 du 18 août 2015 portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur du tourisme.

La préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités, à savoir les articles L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312-1.

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi NOTRe précise que le budget de l'Office de tourisme est proposé par le président et voté par le comité directeur.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le président présente au comité directeur, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au comité directeur, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique que le comité est invité à prendre.

Monsieur Le Président présente au comité directeur le rapport d'orientations budgétaires pour 2019 pour le budget de l'Office de tourisme. Ce rapport a été transmis à tous les membres du comité directeur avec la convocation au comité et est projeté sur écran en séance.

Le comité a débattu et à procéder au vote du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base de ce rapport pour le budget de l'Office de tourisme.

Le rapport est annexé à la présente.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 5) Election d'un Président de séance pour le vote du compte administratif 2018

Rapporteur : M. Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-14,

CONSIDERANT que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le comité directeur doit élire un président en remplacement de Monsieur Christian JEANJEAN qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Il est proposé la désignation de Monsieur Jean Louis GOMEZ comme président de séance pour l'approbation du compte administratif.

Le comité est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

 SP

## 6) FINANCES LOCALES- Compte administratif 2018

Rapporteur : M. Le Président/ M.Jean Louis GOMEZ au moment du vote.

Christian JEANJEAN, Président, quitte la salle au moment du vote.

Le projet du compte administratif OFFICE DE TOURISME a été joint à la convocation.

Le compte administratif 2018 de l'Office de Tourisme est présenté au comité directeur. Celui-ci retrace les mouvements de l'exercice budgétaire 2018 suivant les dispositions de l'instruction budgétaire M4.

Vu le projet de compte administratif ;

Vu les résultats résumés ci-après ;

Il est proposé au comité d'approuver le compte administratif 2018, Monsieur Le Président ayant quitté la salle.

### Section d'exploitation :

	Réalisé	Résultat 2017	Résultat 2018
Dépenses :	642 966.25 €	- €	642 966,25 €
Recettes :	633 577.35 €	97 965,55 €	731 542,90 €
Résultat :	- 9 388.90 €		88 576.65 €

### Section d'investissement :

	Réalisé	Résultat 2017	Résultat 2018	Restes à Réaliser	Résultat global
Dépenses :	32 056.45 €	- €	32 056,45 €	10 949.80 €	43 006.25 €
Recettes :	26 367.27 €	87 965,91 €	114 333,18 €	- €	114 333.18 €
Résultat :	- 5 689.18 €		82 276.73 €	- 10 949.80 €	71 326.93 €

### Résultat total de l'exercice 2017 :

	Exploitation	Investissement	Total	Restes à Réaliser	Résultat global
Dépenses :	642 966.25 €	32 056.45 €	675 022 .70 €	10 949.80 €	685 972.50 €
Recettes :	731 542.90 €	114 333.18 €	845 876.08 €	- €	845 876.08 €
Résultat :	88 576.65 €	82 276.73 €	170 853.38 €	- 10 949.80 €	159 903.58 €

Le compte administratif 2018 est annexé à la présente.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 7) FINANCES LOCALES – Compte de gestion 2018

Rapporteur : M. Le Président

Monsieur le Président présente au comité directeur le compte de gestion 2018 du budget M4 OT, qui retrace les comptes de Monsieur Le Trésorier Principal.

Vu la conformité du compte avec le compte administratif de l'OT,

Le Président propose au comité directeur d'approuver ce document.

Une copie est consultable à l'Office de tourisme aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le comité directeur est invité à approuver le compte de gestion 2018 du budget M4 OT.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

SD

## 8) FINANCES LOCALES – Détermination et affectation des résultats

Rapporteur : M. Le Président

Monsieur le Président présente le compte administratif 2018, il rappelle le résultat d'exploitation de l'exercice 2018, qui s'élève à 88 576.65 €.

Le Président propose au comité directeur d'affecter ce résultat sur l'exercice 2019.

Le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation 2018, d'un montant de 88 576.65 € comme suit :

En recette de la section d'exploitation 2019 (compte 002) : 88 576.65 €

En recette de la section d'investissement 2019 (compte 1068) : 00,00€

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.